

Bismark, à Versailles, quelles étaient les conditions sous lesquelles l'armée du Rhin pourrait sortir des lignes du blocus.

Ces conditions étaient celles-ci :

L'armée ferait, en faveur du gouvernement de la régente, une démonstration prouvant qu'elle lui était attachée, et qu'elle lui resterait fidèle.

La seconde condition de M. de Bismark était que cette démonstration de l'armée serait accompagnée ou suivie d'une proclamation de l'impératrice à la nation française, annonçant l'intention de faire la paix, et appelant le pays à lui prêter aide dans ces circonstances.

La troisième condition était l'apposition de la signature de l'impératrice ou d'un de ses délégués au bas d'un traité, — non pas d'un traité, mais, au moins d'une acceptation de préliminaires de paix, dont M. de Bismark ne faisait pas connaître les bases. Je mis de l'insistance à les connaître, mais M. de Bismark me dit que c'était là une question qui regarderait spécialement l'impératrice ou son délégué, question qui interviendrait plus tard.

Cette dernière clause avait particulièrement effrayé l'impératrice, qui ne voulait pas mettre son nom au bas d'un traité dont elle ne connaissait pas les conditions. C'est là ce qui l'avait empêché, de prime abord, de donner, dans la dépêche adressée au maréchal Bazaine, des assurances plus formelles, et ce qui l'avait engagée à lui dire seulement que son seul désir était de venir en aide à l'armée.

Le lendemain se passa sans incident. Le 24, l'impératrice ne recevant aucune nouvelle, télégraphia directement au roi de Prusse.

La réponse de M. de Bismark arriva la première, et celle du roi ne tarda pas à la suivre.

Dans une première dépêche, M. de Bismark avait répondu à l'impératrice qu'elle devait savoir les conditions qu'il avait fait connaître à l'empereur, et que celui-ci avait dû les lui transmettre.

Dans la seconde dépêche qui n'arriva que le surlendemain, M. de Bismark, répondant à la demande, faite par l'impératrice, d'accorder un ravitaillement de quinze jours avec armistice, disait que, militairement parlant, c'était inadmissible et que, sur ce point, il s'en rapportait à mon propre jugement.

La réponse du roi à l'impératrice arriva, autant que je puis me le rappeler, le 25. Le roi répondait qu'il lui était impossible, dans la situation où étaient les négociations, de les poursuivre plus longtemps, vu qu'aucun des engagements qui avaient été stipulés n'avait été encore remplis.

Cela se passait le 25.

Le 27, au matin, l'impératrice me fit appeler à Chislehurst, et me donna communication d'une lettre qu'elle venait de recevoir de Tours. Cette lettre, qui était datée du 24, lui annonçait que l'armée de la Loire n'était pas un mythe, que cette armée s'organisait et qu'elle acquerrait une certaine force. Dans ces conditions, on suppliait l'impératrice de ne pas s'opposer à l'élan de patriotisme qui pouvait se produire encore en France, et de cesser les négociations qu'elle paraissait avoir l'intention d'entamer dans le but de faire sortir l'armée du Rhin de la situation dans laquelle elle se trouvait.

L'impératrice avait répondu le jour même, le 26, qu'en présence des nouvelles qui lui arrivaient, elle était prête à sacrifier même ses plus chères espérances pour ne pas entraver le mouvement de la défense, mais qu'il fallait se hâter si l'on voulait conclure un armistice, car la capitulation de Metz n'était peut-être plus qu'une affaire d'heures et non de jours.

L'impératrice me donna connaissance de cette réponse le 27, mais elle l'avait faite le 26.

Ce même jour, 27, à six heures du soir, je reçus une lettre du comte de Bernstorff, par laquelle il m'annonçait que l'armée de Metz avait capitulé. Je n'eus pas la force de porter moi-même cette nouvelle à l'impératrice; je lui écrivis et je lui envoyai un exprès, qui revint à dix heures du soir me rapporter la réponse de Sa Majesté, ou plutôt ses adieux à l'armée.

Le lendemain, 29, je quittai Londres pour me rendre à Bruxelles, où j'arrivai le même jour, à huit heures du soir.



SCALABRINO.

J'ai omis de dire que, dans une des conversations que j'avais eues avec M. de Bernstorff, il m'avait fait comprendre, sans le dire d'une façon absolue, mais en s'exprimant très-nettement que, dans le traité que l'on concluerait avec le gouvernement de la Régence, l'Allemagne se montrerait certainement moins exigeante que si elle avait à traiter avec tout autre gouvernement.

Je dois ajouter que jamais Sa Majesté n'a voulu consentir à une cession quelconque de territoire français, dans toutes les combinaisons qui ont été mises en avant, et



aussi dans les conseils que l'impératrice a tenus, à plusieurs reprises, à Londres, avec d'anciens dignitaires de l'Empire. Dans ces conseils, auxquels j'ai assisté, cette condition a toujours été écartée : l'impératrice n'eût consenti, dans aucun cas, à une mutilation du territoire.

Je n'eus connaissance de la résidence du maréchal Bazaine que le 3 novembre. Le 4 novembre je partis pour Cassel, où j'arrivai le lendemain 5. Je rendis compte au maréchal de ce que j'avais fait et il me donna le conseil d'aller à Bruxelles où je pouvais être utile. A Bruxelles, où je restai jusqu'à la fin de la guerre, j'eus l'occasion de voir le ministre de France, M. Tachard.

M. LE PRÉSIDENT. — Lorsque vous êtes parti pour Versailles, aviez-vous des instructions écrites ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je n'avais absolument comme instruction que de demander au gouvernement allemand dans quelles conditions l'armée pourrait sortir, avec ses armes, son matériel, son artillerie et ses aigles, pour se rendre sur un point déterminé du territoire français, terrain qui serait neutralisé, afin de pouvoir se mettre à la disposition de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est qu'il y a dans le dossier une pièce intitulée : Instruction sommaire pour le général Boyer.

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — C'est une note que le maréchal m'avait remise, mais c'était l'explication de la pensée du maréchal sur ce que l'armée aurait à faire si, sortie des lignes du blocus, elle se trouvait livrée à elle-même, afin de pouvoir contribuer à l'établissement d'un gouvernement régulier et légal.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez dit que M. de Bismark vous avait appris qu'il n'y avait pas eu d'élections, et qu'il ne devait pas y en avoir. D'où je conclus que, quand vous êtes parti de Metz, on ne savait pas que les élections avaient été remises.

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est ce que j'avais toujours pensé.

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — On ne connaissait même pas, à Metz, la délégation de Tours ; car, c'est M. de Bismark qui m'a appris que le gouvernement était scindé en deux.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez parlé à M. de Bismark de sortir avec les honneurs de la guerre. Avez-vous pu lui donner la définition des honneurs de la guerre, telle que vous venez de nous la donner ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Parfaitement.

M. LE PRÉSIDENT. — Je pose cette question parce qu'il y a des pièces émanées, à une époque postérieure, de l'autorité allemande, pièces où des officiers généraux parlent d'accorder les honneurs de la guerre à l'armée de Metz et ne leur donnent pas cette définition, qui n'est d'ailleurs pas ordinaire.

Vous vous souvenez bien que dans votre conversation vous avez spécifié ce que vous venez de nous dire ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Parfaitement. Aussi, je ne me suis servi avec M. de Bismark que du mot *convention militaire*, permettant à l'armée de sortir avec armes et bagages. Le mot *honneurs de la guerre* est impropre, en effet. Je lui ai très-bien expliqué quel était le désir du maréchal, c'est-à-dire que l'armée pût se retirer avec son matériel, ses armes et ses aigles. Et j'ai même encore omis de renseigner le conseil sur un sujet important, c'est que j'ai fait

savoir à M. de Bismark, par ordre du maréchal, qu'il était bien entendu que, dans cette convention, la place de Metz restait absolument indépendante du sort de l'armée.

M. LE PRÉSIDENT. — M. de Bismark vous avait donné un certain nombre de journaux français. A-t-il été possible de collationner, comme comparaison, les nouvelles de ces journaux avec celles que vous avait données le comte de Bismark ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je n'ai pas eu d'autres journaux que ceux que m'a remis M. de Bismark. Le 14, dans mon premier entretien avec lui, il m'a donné des journaux que, tous, sans exception, j'ai rapportés à Metz, au maréchal, comme les autres nouvelles et renseignements que M. de Bismark m'avait fournis. Je ne me dissimulais pas que, évidemment, il y avait de l'exagération là-dedans. C'est pourquoi, quand j'ai rendu compte, dans la séance du 18, de ma conversation avec M. de Bismark, j'ai tenu à constater qu'il m'avait été impossible de contrôler ce qu'il m'avait dit, et j'ai bien fait ressortir, ce qui a été du reste constaté dans la séance, que tous ces renseignements étaient complètement d'origine prussienne. C'est tellement vrai que, quand j'ai exprimé précisément cette idée que quelques villes du Nord avaient manifesté l'intention de demander des garnisons allemandes, pour se mettre à l'abri des déprédations des francs-tireurs, le maréchal Canrobert fut tellement indigné de cette nouvelle, qu'il se leva en s'écriant : « Ah ! c'est trop fort ! »

M. LE PRÉSIDENT. — Ainsi, vous avez dit que ces nouvelles étaient d'origine prussienne ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Parfaitement ; et, à ce moment, le général Coffinières prit la parole à son tour et dit : « Vous voyez bien que ce n'est pas le général Boyer qui parle, mais M. de Bismark par sa bouche ; il n'est qu'un porte-voix ; ce sont des nouvelles prussiennes auxquelles nous ne devons ajouter aucune foi. »

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'a été fait aucune allusion, dans vos entretiens, au voyage du général Bourbaki ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Pardon. Le comte de Bismark me parla précisément de la mission du général Bourbaki, et me dit qu'il avait fait intervenir le gouvernement anglais pour obtenir du roi, — du roi de Prusse, — l'autorisation de rentrer à Metz.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous étiez informé de ce fait que le général Bourbaki avait accepté de servir le gouvernement de la défense nationale. Avez-vous dit cela au conseil ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je crois l'avoir dit.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez, en tout cas, rendu compte au maréchal des nouvelles que vous aviez eues du général Bourbaki à Versailles ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Oui, j'ai dû dire tout ce que j'avais appris de la bouche de M. de Bismark.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous cru devoir informer le conseil de ce propos très-grave, de M. de Bismark, que l'armée n'avait pas à attendre d'autres conditions que celles qui avaient été faites à Sedan ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Oui, j'en ai rendu compte au conseil.

M. LE PRÉSIDENT. — Cependant, n'avez-vous pas dit devant le conseil que vous aviez cru saisir un moment, dans sa conversation, qu'il serait disposé à laisser partir l'armée, en abandonnant Metz à ses moyens de défense ?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Oui, mais à la condition qu'il déterminait, c'est-à-dire dans le cas où l'impératrice consentirait à signer les préliminaires d'un traité de paix ; jamais en dehors de cela.



M. LE PRÉSIDENT. — Il était désirable pour M. de Bismark, c'était son droit, et c'était tout naturel dans sa situation, de multiplier les négociations entamées, car il y avait pour lui tout avantage à en avoir trois ou quatre tout à la fois sur le tapis, pour qu'elles pussent se contredire et se contre-carrer les unes les autres; pour lui, représentant des intérêts d'un gouvernement étranger, c'était naturel.

Il y a quelques mots importants que vous avez rapportés, et que je relève. Ainsi, M. de Bismark aurait dit : « L'armée de Metz est la seule qui reste à la France. » Ce mot de M. de Bismark, vous l'avez répété?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je ne me souviens pas absolument des expressions, mais j'ai annoncé au conseil que l'armée de la Loire avait été détruite, qu'elle était même rejetée au delà de la Loire, et que les Prussiens étaient en marche sur Bourges, ce qui n'a jamais été exact, mais ce qui m'avait été dit par M. de Bismark.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Avez-vous eu connaissance de la lettre écrite, le 29 septembre, par le maréchal Bazaine au prince Frédéric-Charles?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Pardon...

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Et dans laquelle il était question de certaines conditions auxquelles M. le maréchal Bazaine offrait de capituler?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — J'ai eu connaissance de cette lettre, mais je n'ai jamais connu les conditions que le maréchal pouvait faire.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Alors, vous ne vous rappelez pas les détails de cette lettre? Les conditions y sont inscrites tout au long.

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — J'ai bien eu connaissance de cette lettre, puisque c'est moi qui l'ai écrite sous la dictée de M. le maréchal, seulement je ne me la rappelle pas tout à fait en ce moment.

M. LE PRÉSIDENT. — D'après ce que vous venez de nous dire, vous ne pouvez pas en bien connaître les détails, puisque vous les ignoriez en allant à Versailles, et que vous n'y apportiez qu'une formule, vous n'aviez sur les conditions que des idées assez vagues.

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — J'étais chargé de demander ces conditions à M. de Bismark : c'était lui qui devait les poser.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais, en vous rendant à Versailles, vous deviez avoir une idée des conditions générales qui pouvaient être faites à une armée placée dans la situation de celle de Metz?

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je savais seulement ce que m'avait dit M. le maréchal Bazaine dans les conversations que j'avais eues avec lui; c'est-à-dire qu'il accepterait volontiers pour son armée le droit de se retirer sur un terrain délimité, sur un terrain neutralisé, afin de concourir à l'établissement d'un gouvernement régulier et légal.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Dans la conversation que le général a eue avec M. Bompard, celui-ci lui a-t-il demandé s'il avait fait connaître au gouvernement de la défense nationale la démarche qu'il venait de faire et les résultats de cette démarche?

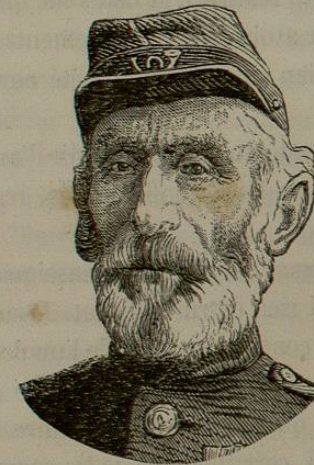
M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Comment aurais-je pu la faire connaître à ce gouvernement de la défense nationale? Je n'étais en rapport avec aucun de ses membres.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Lorsque vous avez quitté le Ban-Saint-Martin, vous aviez chez vous certains papiers; par exemple, la correspondance que le prince Frédéric-

Charles avait pu échanger avec M. le maréchal Bazaine, ainsi que d'autres papiers relatifs aux services militaires, et diverses correspondances.

M. LE GÉNÉRAL BOYER. — Je n'avais absolument rien. Je travaillais constamment dans le cabinet de M. le maréchal, situé au rez-de-chaussée; moi, j'habitais au premier étage, et j'avais un petit bureau où je renfermais tous les papiers concernant le service du personnel de l'armée, qui m'avait été confié. Toutes les propositions qui étaient adressées à M. le maréchal pour les grades, l'avancement, les croix et les médailles, je les conservais pour les examiner avant de les remettre entre les mains du chef de bureau.

J'y mettais également toutes les lettres de recommandation, qui sont toujours adressées à un officier dans la position que j'occupais, ainsi que la correspondance particulière, assez nombreuse et assez intéressante que j'entretenais avec certains officiers généraux et chefs



FISSABRE.

d'armée, qui étaient mes anciens camarades et qui m'exposaient leur opinion sur la situation. Mais je n'avais aucun papier relatif à la correspondance que M. le maréchal a pu avoir avec le prince Frédéric-Charles; d'ailleurs, à ma connaissance du moins, cette correspondance se réduit à cette lettre, que tout le monde connaît, que M. le maréchal a écrite le 15 septembre au prince pour savoir quelle était exactement la situation de la France après la catastrophe de Sedan, et à la lettre du 29 septembre, à laquelle M. le commissaire du gouvernement faisait allusion tout à l'heure, et qui était une réponse du maréchal à M. le général de Stiehle, au sujet de la dépêche venue de Versailles, relative aux conditions de la capitulation.

Il y a encore les deux ou trois lettres que M. le maréchal a dû écrire, et qui n'étaient pour ainsi dire que des notes, au moment de m'envoyer à Versailles d'abord et à Londres ensuite; enfin une lettre, — peut-être deux, je ne me rappelle pas exactement, — que le prince Frédéric-Charles a écrites à M. le maréchal, au sujet d'un sous-officier qui avait appartenu à sa maison militaire, et au sort duquel il s'intéressait vivement. Ce sous-officier avait été tué.